Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Jet Systems Hélicoptère Service**	**Tel : 06 24 98 58 39**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**Ecureil F-HJSH Bleu nuit**	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**paac national des ecrins**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
05/08/19	Pré de madame Carle	refuge des écrins	1			280 kg de materiel
		Régularisation				

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

coeur du parc natianal

COPIE Secteur Briançonnais/Vallouise

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 494 / 2019

Suivi par : C. Bourgeois

à Gap, le 7/08/2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint

Thierry DURAND